

Après Albatros on revient sur terre

Il y a un an le peuple rejetait l'initiative Albatros. D'accord avec les objectifs, proclamaient en chœur le gouvernement et le parlement! Pour ajouter aussitôt: mais il faut laisser aux constructeurs automobiles le temps de s'adapter. Le Conseil fédéral renvoyait le bon peuple à son rapport de 1974 qui prévoit une réduction progressive des composants nocifs des gaz d'échappement jusqu'en 1982.

Les opposants à l'initiative Albatros, convaincus par les arguments officiels, risquent bien d'avoir été trompés. Voici pourquoi!

Le Conseil fédéral prône le principe d'une réglementation internationale. Ce principe est louable. Mais la Commission économique pour l'Europe — organe compétent des Nations Unies — fait la sourde oreille. Seule l'Allemagne appuie les propositions helvétiques; les autres pays européens sont plus sensibles à la mauvaise volonté de leurs industries qu'à la santé pu-

blique. Or un accord ne peut entrer en vigueur qu'à l'unanimité des membres...

La législation suisse, rappelons-le, est aujourd'hui suffisante pour passer à la réalisation des objectifs fixés par le gouvernement. L'initiative appartient au Conseil fédéral. Sous prétexte des difficultés faites par nos voisins, repoussera-t-il une nouvelle fois les échéances? Le lancement d'une consultation sur l'opportunité d'abaisser le taux de plomb dans l'essence "super" dès 1982 n'augure rien de bon; la volonté déclarée du gouvernement de réduire ce taux est maintenant connue depuis plus de deux ans et a été approuvée par les "intéressés". Alors à quoi bon une nouvelle consultation? Si aucun progrès sensible n'est possible au niveau international qui permette au Conseil fédéral de tenir ses promesses, il ne reste plus à ce dernier qu'à dénoncer l'accord européen et à édicter ses propres normes, à l'exemple de la Suède.

Des prescriptions sévères, c'est le seul langage que comprennent les constructeurs.

La difficulté n'est pas technique, mais c'est peut-être la volonté politique qui fait défaut.

La loi de la jungle à Ecublens

La loi de la jungle. Aucun recours possible. La réorganisation menée à l'entreprise Applied Research Laboratories Switzerland, ARL, à Ecublens n'est qu'un maillon d'une chaîne déjà fort longue de "restructurations" industrielles, mais un maillon spécialement impressionnant: licenciement sans délai de 45 personnes sur un effectif de quelque 320 employés (120 à la production et 200 dans la recherche et dans l'administration), passage, pour les rescapés, d'une semaine de 40 heures à une semaine de 45 heures sans compensation de salaire, du jour au lendemain de l'horaire "libre" à l'horaire fixe. Des ouvriers démunis, des patrons tout puissants.

Les précédents licenciements — un cinquantaine — intervenus à ARL en 1977 étaient passés pratiquement inaperçus dans cette périphérie lausannoise où l'actualité locale n'a pas d'écho au sein d'une population polarisée sur le chef-lieu. Tout au plus, dans les cafés, épiloquait-on sur les déboires de ces salariés dont certains croyaient savoir qu'ils étaient déjà au bénéfice des "quarante heures". Aujourd'hui, la débâcle ne fait guère plus de remous: l'épreuve de force s'inscrit dans une sorte de fatalité dont il serait vain d'espérer qu'elle mène à une quelconque solidarité. Une occasion supplémentaire pour les syndicats de rappeler les avantages de leur organisation? Un prétexte pour appeler l'Etat à l'aide? Pendant ce temps, à ARL, il reste quelques rares "privilegiés" à pouvoir s'entretenir avec un directeur répugnant à s'exprimer dans une autre langue que l'anglais.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 470 5 octobre 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez

470

Le cours de l'homme a de nouveau baissé

Je disais donc récemment à mon Premier Ministre, Franz von B. and B., Grand Duc des Sagnes et Ebéniste Royal:

— "Voyez-vous, mon cher Franz, il serait grand temps que nous cessions de nous intéresser, aussi peu que ce soit, à ces sottises et à ces vains remous qui agitent périodiquement la tourbe populaire... L'ébénisterie et la fine mécanique me semblent infiniment plus importantes que ces sornettes que l'on nomme si pompeusement politique..."

A quoi mon Premier Ministre répondit: — "Parfaitement, Majesté, parfaitement. Tenez, regardez donc ce magnifique catalogue de machines à travailler le bois qui m'arrive de la province du Milanais... Ah! je ne rêve plus que d'en posséder une et de devenir le Pascal et le Gaudi de l'ébénisterie..."

Hé oui.

Je deviens — mais non, en fait je voulais vous parler d'autre chose que de ce triste sujet qu'est l'incompétence foncière — bof, laissons tomber, c'est vraiment trop triste. J'ai pas le courage. Voyons autre chose.

Tout commença fort mal. Cent nonante francs! Ah! les vaches! Cent nonante francs pour cette "Sociobiology — A New Synthesis" de E.O. Wilson! Voilà ce que m'a demandé mon libraire, il y a tantôt deux ans, pour un bouquin vendu 20 dollars aux Etats-Unis!

Il y a des gens qui se sucent, ma parole. Bon, enfin bref, j'ai râlé. Et j'ai planqué, de rage, le monumental bouquin tout en haut de ma bibliothèque branlante.

J'ai eu tort.

Le professeur Edward O. Wilson, conservateur du musée de zoologie de l'université de Harvard, l'air de rien avec ses lunettes, dit des choses foudroyantes. Compliquées, certes, controversées, certes encore, discutables, sans doute, mais foudroyantes tout de même.

Il dit, en ultra-bref: on dirait que tout se passe comme si c'était les gènes qui commandaient, en s'arrangeant avec le milieu, et sur notre dos. Moralité: la liberté, c'est très beau, mais c'est à peu près aussi épais que du papier à cigarettes.

Evidemment, il lui faut six cents pages pour expliquer tout ça et je ne vais pas résumer. Juste dire ce que j'en pense, puisqu'il se trouve que j'en pense quelque chose, même si je n'ai rien compris.

Hé bien, j'en pense beaucoup de bien.

L'hypothèse de Wilson — attention! c'est une hypothèse! une voie de recherche!

pas un dogme — met la plupart des psychologues et autres farfelus en boîte. Il faut dire que je n'aime pas les psychologues et que j'estime même qu'il faudrait en brûler un ou deux par semaine — avec des fagots bien secs, évidemment, on est tout de même pas des sadiques, hé!

Wilson donc croit que ce sont les gènes qui réfléchissent la plupart du temps à notre place. Ce sont des féroces, les gènes, de vrais truands. Prêts au meurtre pour un oui ou un non, si quelque chose menace. Ce qui expliquerait — un bout — les massacres, les génocides et autres atrocités ordinaires. Et même si quelque chose ne menace pas, ils jouent les impérialistes. Pas de quartiers, pas d'autres en tous cas que ceux que l'équilibre général impose. Ah! Que tout cela est triste!

Nous ne sortons pas précisément grandis de toute l'affaire. Mais attention! Wilson admet très bien que Mozart n'est pas seulement une *histoire* d'acide désoxyribonucléique, Dieu merci. Il reste tout de même une échappée vers le haut.

Mais c'est à peine si nous l'entrevoions, nous, les médiocres, les petits, les bas-du-cerveau. Pour l'essentiel, nous sommes des esclaves, juste bons à porter des gènes. Nous sommes les brouettes de la vie. Devant le hangar de l'éternité.

Amen.

Gil Stauffer

Projet pédagogique: la fin des spécialistes

Non! La commission de la recherche du Département genevois de l'instruction publique n'est pas composée que de révolutionnaires. Le rapport de son groupe de travail sur l'égalisation des chances fera cependant grincer quelques dents. Il contribuera à relancer le débat politique récemment ouvert par la droite au

Grand Conseil à propos de l'expérience-pilote Rapsodie.

Un constat tout d'abord. Les grandes réformes de la démocratisation des études, les moyens humains et matériels nouveaux mis en oeuvre depuis les années 60 pour réaliser la même école pour tous ne sont pas parvenus à réduire l'inégalité des chances de façon sensible. Certes, la fréquence des retards scolaires est tombée de 40 pour cent environ en 1962 à moins de 20 pour cent pour les garçons de 11-12 ans, soit en 6e primaire. Certes, la part d'une génération

qui se trouve en classe pré-gymnasiale à la fin de la scolarité obligatoire est plus élevée qu'il y a quinze ans. Et à 19 ans, 14 pour cent seulement des jeunes ne possèdent pas encore de diplôme secondaire ou professionnel ou sont en train de l'acquérir. Des chiffres, bien sûr, mais qui correspondent à une réalité: le niveau de formation de la jeunesse s'est accru sur un plan global, dans un canton où prédomine de plus en plus fortement le secteur tertiaire. Mais toutes les analyses des sociologues aboutissent aussi à la conclusion que cet effort de

scolarisation a profité, en proportion, davantage aux enfants des classes sociales aisées qu'à ceux des classes laborieuses.

Des privilèges tenaces

Le rapport "de l'égalité des chances à l'égalité des niveaux de formation" (1) ne dissimule pas ce constat d'échec relatif. Il le peut d'autant moins que le Grand Conseil a redéfini en 1977 les objectifs de l'école publique. Et si le nouveau texte a été fortement critiqué, l'unanimité semble avoir régné au parlement sur un but au moins de l'école, corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premiers degrés.

Les experts du Département de l'instruction publique posent donc maintenant le problème du savoir que l'école doit transmettre et des moyens qu'elle emploie pour cela. Leurs propositions, très sommairement résumées, s'inspirent davantage de la tradition piagétienne que d'un certain behaviorisme longtemps dominant dans ce domaine. La pédagogie différenciée et par objectifs qu'ils proposent doit permettre d'atteindre à la fin de la scolarité obligatoire un niveau de formation équivalent, mais pas forcément identique pour tous, par des méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation plus diversifiées que ce n'est le cas aujourd'hui, mieux adaptées aux inégalités de départ, davantage centrées sur la personnalité de l'élève.

Contradictions

En réalité, rien de révolutionnaire dans le fond. On retrouve dans le rapport du groupe de travail sur l'égalisation des chances tous les éléments du discours pédagogique actuel. Insistance sur l'importance de l'école et des réformes scolaires de la société contemporaine, même si on prétend ne pas croire à la réforme de l'une par l'autre. Obsession de l'avenir; l'école forme les hommes de demain. Fascination du monde non-scolaire, de la vie, qui se déroulerait en dehors de l'école, et qui doit pénétrer à tout

prix cette dernière. Importance accordée aux "media" par rapport au message, puisqu'ils agissent davantage d'apprendre à apprendre que d'assimiler des connaissances, etc...

Les contradictions sont nombreuses, et le rapport en relève certaines. Les pédagogues parlent beaucoup de culture, mais ils laissent à d'autres le soin de la définir. Ils veulent lutter contre la domination de la technique, et leur réflexion s'inscrit d'abord dans le cadre d'une technique mise au point par des spécialistes. Ils rejettent l'école unique, ou la veulent autre que Ferry. Non seulement au nom de l'inégalité des chances, mais aussi du pluralisme, confondu dans leur esprit avec la tolérance. La société contemporaine, moins pluraliste que structurée intellectuellement, semble donc un fait de nature. En fin de compte, ce discours pédagogique permet d'éviter le débat politique, vite qualifié d'idéologique, et de prendre pour des fins les moyens proposés. Il tend ainsi à masquer la réalité vécue quotidiennement sur le tas par les élèves et les maîtres.

Des questions

Reposons donc quelques questions, elles non plus, guère nouvelles:

— Que signifie cet effort de donner à chaque enfant une chance égale de réussite dans une société aussi nécessairement inégalitaire? Si l'école ne sélectionne pas, lavie, comme diraient les embastillés scolaires, se chargera de le faire! La valorisation des diplômes qu'entraîne une scolarisation accrue n'est-elle pas d'ailleurs une source supplémentaire d'inégalités sociales, même si l'école est celle de tous?

— La pédagogie différenciée met l'accent sur l'épanouissement de l'individu. Mais l'école a aussi des fonctions sociales au regard de la collectivité, qui ne sont pas synonymes inévitablement d'uniformisation. Que signifie former des individus à la vie sociale, dans une société qui tend à l'indifférencié?

— Peut-on se contenter de poser la question des moyens de transmission en renvoyant à d'autres instances la définition de ce qui doit

être transmis? La culture n'est pas un paquet de connaissance, dans lequel on retranche et on ajoute, et les enseignants n'ont pas à veiller seulement à la qualité de l'emballage. Que signifie dans l'apprentissage social cette insistance sur l'avenir, cette indifférence au passé? Ces questions sont politiquement ambiguës. Comme l'est la réflexion que le rapport propose. D'autant plus que l'école, une fois de plus, est prise ici dans son sens limité, qui exclut l'essentiel des apprentissages laissés à l'économie privée.

Egalité des chances, mais au nom de quelles valeurs? Ou alors adaptation aux besoins d'une société techniquement complexe et culturellement indifférenciée qui manipule, récupère et phagocyte tout ce qui se dresse contre sa rationalité économique? Par sa qualité même, le rapport des experts genevois marque les limites du discours pédagogique et la fin des spécialistes. Il n'est pas possible d'éviter sur l'école un débat politique.

1) Département de l'instruction publique (adresse utile: case postale 465, 1211 Genève 3), Commission "Egalisation des chances", Genève, août 1978.

Presse d'extrême-gauche

Est-il possible de sortir des chapelles pour réaliser un projet de journal "de gauche" viable? A peine un groupe allemand envisageait-il de lancer un quotidien genre "Libération" (en France) qu'un autre groupe se mettait à l'étude du même projet. Le résultat, le 22 septembre deux "numéros 0" paraissaient en Allemagne: "Le quotidien" (Die Tageszeitung), 16 pages, collabore avec Lotta Continua (Italie), Libération (France), Alternativa (Colombie) et un service d'information latino-américain. Il paraîtra lorsqu'il aura 20 000 abonnés. Pour sa part, "Le nouveau quotidien" (Die neue Tageszeitung) a le format inhabituel de 1 mètre sur 70 centimètres. Et il verra le jour, lui aussi, s'il a 20 000 abonnés!

Quelque-chose de pourri au royaume de Dutti

On s'en rendra compte progressivement: la suppression de la "Tat" ne marquera pas seulement l'histoire de ce journal — et de la presse suisse — mais aussi celle de la Migros, et même la carrière de son puissant patron: la "communauté" Migros et Pierre Arnold n'ont plus la même image — ni la même identité — depuis le 25 septembre 1978, jour d'une décision certes attendue, mais survenue avec une brutalité qui a surpris tous ceux qui ignorent les implacables pratiques du management "moderne".

"POURCENTAGE CULTUREL" MIGROS 1977.

	Coopératives Migros (francs)	Fédération des coopératives Migros	total (francs)
<i>Dépenses relevant de la politique économique:</i>			
Alliance des Indépendants	1 225 817	981 387	2 207 204
Elections et votations	42 627	—	42 627
Charges supplémentaires pour "Wir Brückenbauer" et "Construire"	1 310 723	197 472	1 508 195
Association suisse des coopératives Migros	141 632	22 611	164 243
Assemblée des coopérateurs	29 814	—	29 814
Actions de politique économique	134 506	326 731	497 237
Réunions des comités coopératifs	68 080	—	68 080
Déficit Limmatdruck S.A. (Tat et hebdomadaires) et divers	—	8 876 500	8 876 500
Total	2 953 199	10 440 701	13 393 900
<i>A but social:</i>			
Dons sociaux / fondations	856 933	2 575 753	3 432 686
Actions sociales	183 075	133 255	316 330
Divers	100 000	60 475	160 475
Total	1 140 008	2 769 483	3 909 491
<i>A but culturel:</i>			
Total	24 867 275	10 169 664	35 036 939
<i>Dépenses proportionnelles:</i>			
Frais administratifs	2 071 998	924 459	2 996 457
Part fiscale sur affectations compensées	56 007	365 526	421 533
Total	2 128 005	1 289 985	3 417 990
Total dépenses	31 088 487	24 669 833	55 758 320

Ce jour-là, le monstre Migros a perdu de son caractère sacré. Les critiques jusqu'alors très discrètes ou d'inspiration corporatiste vont se faire plus franches et surtout plus générales. Elles vont venir de milieux divers, à commencer par les journalistes de l'ancienne "Tat", qui en savent un bout et n'ont désormais plus rien à perdre en le disant.

Bien entendu, ce qui va sortir ces prochains temps ne sera guère nouveau pour ceux qui soupçonnent les arcanes de la politique financière du groupe Migros, qui sont au courant des pressions exercées sur les fournisseurs, qui connaissent le vrai visage de la M-participation ou qui savent les exigences de rendement imposées au personnel de tous rangs. Mais la grande foule des clients, qui trouvent effectivement leur compte d'acheter à la Migros,

vont voir tenir l'image d'une entreprise dont les réalisations exceptionnelles n'arriveront plus à cacher les abus de pouvoir liés à ses structures centralisées et à ses dimensions immenses.

La théorie et la pratique

Or donc, trois semaines avant la liquidation de la "Tat", la Migros publiait à grand fracas son premier "bilan social", accompagné d'une deuxième évaluation de la valeur ajoutée annuelle produite par le groupe (rien moins que 1.8 millions de francs, soit 1.2 pour cent du PNB!). Documents passionnants, tant par ce qu'ils précisent que par ce qu'ils passent sous silence. Au total, des instruments de relations publiques, au sens intelligent du terme; le tout est écrit dans l'esprit un peu religieux de la Migros, avec confessions à voix basse, promesses de vie meilleure et toute une liturgie à la gloire du père (Dutti bien sûr), de son héritier spirituel (P. Arnold) et des principes (les thèses de 1950) qui tiennent lieu de lois et de proverbes. On entend d'ici la rumeur d'approbation qui s'élève de la masse des cadres bien drillés, des autres collaborateurs dûment motivés et de tous les coopérateurs-fidèles accrochés par une part sociale à dix francs (en principe pas encaissés d'ailleurs). Fort bien.

Relisons donc le passage du Bilan social M consacré à la "Tat". Après avoir rappelé la genèse de ce "journal de petit format" lancé en avril 1977 et le déficit de 8.2 millions enregistré par l'imprimerie l'année dernière, on énonce comme suit les objectifs de la "Tat":

"La "Tat" milite pour une société libre, ouverte et démocratique. Elle s'engage pour le capital social, pour la libre économie et pour les consommateurs. Elle entend lutter contre les cartels, les monopoles et les abus en tout genre. Elle prend fait et cause pour les faibles et s'efforce en particulier d'améliorer la position de la femme. Elle veut être un forum où se discutent et s'affrontent librement toutes les idées, même celles qui ne sont pas conventionnelles.

“Dans le domaine culturel, la “Tat” entend susciter l’intérêt des lecteurs tout en restant claire et accessible dans la forme, informer et expliquer sans tomber dans l’ésotérisme. La “Tat” s’efforce ainsi de sensibiliser aux questions culturelles des couches de la population a priori peu intéressées. Dans le domaine économique et social, la “Tat” fait sienne la cause des consommateurs. L’état d’ignorance relative dans lequel ces derniers se trouvent face aux producteurs doit prendre fin. La “Tat” informe ses lecteurs de leurs droits de consommateurs, dont ils n’ont souvent même pas connaissance.

“La “Tat” est un journal politique mais qui n’est lié à aucun parti. Elle veut avant tout combler le fossé qui sépare le citoyen des institutions.

“La “Tat” contribue à secouer de sa torpeur le marché de la presse quotidienne”. (pp.28-9)

Et donc la Migros vient de contribuer à l’y faire rentrer, dans sa torpeur. Et pourtant, quelques lignes plus loin, le Bilan social précise: “Comme indice de l’indépendance de la “Tat” à l’égard de Migros, nous voulons pour preuve le fait que la “Tat”, toujours au service des consommateurs, n’hésite pas à publier les résultats des tests de produits même s’ils ne sont pas favorables au produit Migros”.

Ces passages prennent un relief tout particulier après les événements récents. Comment ces derniers vont-ils apparaître au Bilan social 1978? Seront-ils inscrits au débit des “autres activités commerciales” avec les aléas de Migrol, les pertes d’Hotelplan, les soucis de Secura et les déficits de la Banque Migros? Ou fera-t-on le solde de l’opération au chapitre déjà délicat de la politique du personnel? Vraisemblablement, les pertes et fracas de la “Tat” émergeont à nouveau au fameux “pourcentage culturel” (prévu par l’art. 43 des Statuts de la FCM et par ceux des coopératives régionales), ou plus précisément aux “dépenses de la politique économique” qui se sont élevées à 13.4

Les millions des héritiers

La liquidation de “Tat” dans la droite ligne de la pensée de Duttweiler! On ne néglige rien, au sommet de la hiérarchie M pour “mettre en perspective” la décision que l’on sait dans l’héritage économique-politique de Dutti.

Voici la veuve légendaire du précurseur, Adèle Duttweiler (87) elle-même, qui monte aux barricades et qui laisse publier (“Berner Tagblatt” du 1er octobre) que son défunt mari avait envisagé sérieusement de se défaire de “Die Tat” qui lui causait vraiment trop de soucis (“Die Tat” avait été fondée à la fois pour propager les idées économiques et politiques de Duttweiler et pour répondre aux attaques dont il était l’objet). Mêmes sons de cloche chez les plus proches collaborateurs du grand homme disparu. Et d’insister, à cette occasion encore sur la filiation Arnold-Dutti; le premier: “Dans ma vie entière, je n’ai jamais eu autant de problèmes qu’avec “Tat”; le second: “Les soucis que me cause “Die Tat” m’ont coûté quelques années de vie”.

Les positions de repli

Cette insistance sur la pérennité — quant à la presse — de la philosophie M montre bien que le bât blesse sérieusement à ce sujet dans les hautes sphères concernées. Cela dit, Pierre Arnold n’a pas dit son dernier mot, même si sa défaite est là, cuisante. Des idées germent, a-t-il laissé échapper. Des hypothèses? Une édition bi-hebdomadaire de “Brückenbauer” et ultérieurement de “Construire” (qui aurait passé entre temps au “petit format”); cela permettrait de conserver dans la presse des millions “libérés” par la mort de “Tat”, de faire tourner les rotatives et de propager efficacement le “message” (“Construire” est déjà en vente dans un certain nombre de kiosques romands et alémaniques — les Migros de Genève seules l’offrent à leurs clients —; la même opération pourrait être tentée avec “Brückenbauer”,

avec l’ambition de toucher des lecteurs hors de la “famille M”).

Le bluff de Schawinski

Et puis il faut aussi parler gros sous! Là, une indication sérieuse qui pourrait aider à comprendre les “managers” Migros: “Werbung-Publicité” qui vient de paraître donne enfin le chiffre du tirage “contrôlé” de “Tat” au 25 juillet dernier, 63.205 exemplaires (ancien tirage contrôlé, le 7 avril 1976: 35.658); on est loin tout de même des 70.000 donnés par l’ancien rédacteur en chef Schawinski pour la limite minimum de l’audience de son quotidien... Le bluff n’aurait-il pas payé? Cela étant dit, l’opération “Tat” coûtera en effet plus de vingt millions; cette somme aurait permis d’accorder un supplément de salaire de près de trois cents francs par année en 1977 et en 1978 aux 35.000 “unités de personnel” travaillant à Migros (dans le bilan social, les “unités de personnel” permettent la mesure des personnes occupées, comptabilisées en employés à plein temps); pour les amateurs de comparaison, cette somme aurait également permis de publier DP pendant 152 ans, sans recettes (charges pour 1977: 131.000 francs, cf. DP 461)...

Du côté des grévistes, on ne chôme pas, c’est le moins qu’on puisse dire: publication d’un journal, “Wut” (fureur) — pourquoi pas “Mut” (courage)? —, lancement d’un disque avec la clef un chant d’amour à Migros dû au rédacteur et chansonnier Martin Hauzenberger, projection d’une bande vidéo sur l’évènement... Il va sans dire que tous ces efforts seront à plus ou moins long terme couverts par la suave musique des grands orgues de Migros, distillant l’harmonie de rigueur entre coopérateurs. Comment imaginer raisonnablement que ces pelés, ces galeux de syndicalistes (pas plus de 1500 syndiqués dans la “famille” des salariés de Migros) crient plus fort que la Migros, formidablement pesante dans la plupart des quotidiens suisses (publicité régulière et massive)?

Quelque-chose de pourri au royaume de Dutti

millions en 1977, dont 10.4 millions à la charge de la FCM, principalement pour la Limmatdruck SA d'ailleurs (voir encadré).

On pourra toujours récapituler les pertes financières dues à la suppression de la "Tat": exploitation déficitaire en 1978, indemnités de licenciements (près de deux cent mille francs pour l'ex-rédacteur en chef Roger Schawinski et sans doute au moins autant pour le personnel technique victime de la disparition du journal), remboursements d'abonnements payés d'avance, manque à gagner dû aux campagnes de publicité en cours pour la vente du support "Tat", frais de rupture des contrats publicitaires, etc. etc. On n'arrête pas impunément l'exploitation d'un quotidien, même en licenciant "sine die" et sans indemnité tout ce qu'il compte de rédacteurs au moment de sa suppression.

Mais le reste? Les autres effets de cette disparition, ceux qui ne se laissent pas si aisément chiffrer? Quid de la perte pour la presse suisse, retombée en sa "torpeur"? La Migros supprime une valeur qu'elle ajoutait incontestablement au système suisse d'information, dont elle mettait en cause le conformisme (l'affaire du Crédit suisse, joliment surnommée SKAhdal, a fait les beaux tirages de la "Tat" qui a sorti pas mal d'affaires de moindre importance bravement passées sous silence par le reste de la presse alémanique et romande). Cette "valeur ajoutée en moins" sera-t-elle comptabilisée? Et qu'en sera-t-il de l'initiative populaire lancée et déposée par la "Tat" pour un article constitutionnel demandant une meilleure protection des consommateurs? Et la rubrique "Tat gibt Rat", à laquelle plusieurs dizaines de personnes demandaient chaque jour toutes sortes d'informations juridiques, sociales et pratiques?

Tout ce qui avait été ainsi assez habilement mis sur pied est donc biffé d'un trait de plu-

me par cinq managers, dont un seul s'essaye lui-même à écrire (P. Arnold), et dont les autres se contentent de lire les chiffres et d'en tirer sèchement les conséquences en leur qualité de chef des entreprises de production (K. Breitenmoser 1919), de responsable du marketing (E. Gugelmann, 1931, venu de chez Jelmoli), de directeur des finances (B. Kaufmann), 1938, venu de chez Giba-Geigy), et de chef des secteurs "logistiques" de la distribution et de l'informatique (D. Weber, 1931, venu du secteur bien bâlois du grand commerce international du stockage). A noter que les deux premiers sont dans le sérail Migros depuis 1958 (P. Arnold, alors venu des organisations agricoles vaudoises), respectivement depuis 1952 pour M. Breitenmoser, qui avait dirigé les conserves de Bischofszell pendant une vingtaine d'années. Les trois autres sont entrés à la Migros et directement à la délégation de l'administration ensemble, le 1er janvier 1977, alors que le lancement de la "Tat", nouvelle formule était déjà décidé.

Ils n'ont pas connu Duttweiler, sinon comme un concurrent redoutable ou un politicien remuant. Ils doivent donc se contenter de consulter son "testament", les Thèses de 1950, dont la douzième stipule: "Les traitements et les salaires, de même que les conditions de travail, et les rapports envers les ouvriers et les employés continueront à être exemplaires". Pour que tout soit clair, le commentaire original précise que "la liberté d'association doit être sauvegardée en toutes circonstances".

Quand on vous prédisait qu'il y aurait une autre Migros après le 25 septembre 1978.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Libertés et pouvoirs

Moi, je suis bien content!

— Ravi, tout d'abord, par "l'affaire" de *Tat* (ravisement limité, bien sûr, quand je songe aux malheureux journalistes — mais on peut espérer tout de même qu'ils obtiendront gain de cause et trouveront à se reclasser): dé-

monstration qui ne laisse rien à désirer sur ce qu'il faut entendre par la "liberté de la presse" dans notre pays. Lumière parfaite sur les limites de cette liberté: illimitée, si vous avez de l'argent et ne dépendez pas de la publicité ou d'autres puissances d'argent.

Ravi aussi par M. Arnold: son interview, à la Radio, un modèle du genre. Suffisance, certitude inébranlable d'avoir raison, condescendance, voire mépris pour les "irresponsables" (les journalistes de *Tat*), grand sens de l'autorité — de mauvaises langues pourraient parler d'autoritarisme cassant. Ton très convaincant: j'ai pris l'écoute au milieu de l'interview, ne sachant ni qui parlait, ni de quoi il s'agissait — trois répliques suffisent à voir clair!

— Ravi aussi par le curieux procès de moeurs de Cossonay et par l'interdiction faite par le pouvoir à un aumônier de venir témoigner devant le Tribunal. Ravi, parce que j'ai souvent à faire à des élèves qui me disent à propos de tel ou tel auteur du programme: "Pourquoi nous faire lire ça? C'est dépassé!" etc. Eh bien non. Montesquieu, dans le cas particulier, n'est pas dépassé! Comme chacun sait, il a formulé l'un des premiers la règle de la *séparation des pouvoirs*. Que l'exécutif n'interfère pas avec le judiciaire; que le membre du législatif ne puisse pas faire partie aussi de l'exécutif ou du judiciaire. Qu'un juge ne puisse être ni conseiller d'Etat, ni grand conseiller (Règle assouplie en Suisse, en ce qu'un Conseiller d'Etat peut être en même temps conseiller national — faire partie de l'Exécutif cantonal et du Législatif fédéral), (Règle qu'il faudrait d'ailleurs revoir et compléter en ces années de grâce 1900 et tant: d'autres pouvoirs sont apparus — financier, industriel, pouvoir des mass média, etc.) Or que voyons-nous dans le cas du procès en question (quelque soit le jugement que par ailleurs on porte sur le fond)? Un pouvoir exécutif qui intervient dans une affaire judiciaire et par là exerce une pression indéniable sur les décisions que pourra prendre le Tribunal. Aux Etats-Unis, le juge inculperait sans doute l'aumônier pour "*contempt of Court*"!

Nous avons vu dans les années 60 l'autorité militaire française interdire à un officier de venir témoigner à un procès concernant des Algériens... Mais enfin, c'était en France! Et puis c'était la guerre, quand bien même elle n'osait pas dire son nom. Il faut donc relire Montesquieu et son *Esprit des Lois*. Il est de toute actualité, et c'est de toute urgence.

A part quoi: Avez-vous lu *Main basse sur l'Afrique*, de Ziegler? (Un livre qui ne semble pas de nature à le réconcilier avec Mme Hersch, ni avec M. Lasserre!) Je suis en train de le lire. Par exemple ceci, qui nous concerne:

"Certains partis sociaux démocrates sont les auxiliaires directs de l'impérialisme premier nord-américain. L'exemple de l'Allemagne fédérale est à cet égard instructif. Ce pays abrite le mouvement ouvrier le plus puissant d'Europe. Voici comment fonctionne la stratégie impérialiste du mouvement ouvrier allemand: Helmut Schmidt, chancelier, dirige l'Etat. Son intime, Herbert Wehner, administre le groupe parlementaire et fait voter les lois nécessaires (vente d'armes à Pinochet, installation de réacteurs nucléaires au Brésil, consolidation de la dette extérieure argentine, etc)..." (p.50)
Qu'en pensez-vous? Mais de ceci, plus, une autre fois!
J.C

VALAIS

Fluor: le Conseil d'Etat et le haut-parleur d'Alusuisse

"Dans le cas où le Conseil d'Etat serait amené à fixer des exigences exagérées, les membres des commissions du personnel attirent son attention sur les conséquences qui en découleraient, c'est-à-dire la fermeture probable des halles d'électrolyse de Chippis, avec comme corollaire:

– la perte de 450 places de travail, si l'on songe aux services annexes dépendant de ce secteur de production, véritable cœur de nos usines;
– les difficultés de recyclage de ce personnel

peu habitué aux autres départements et souvent d'un âge avancé;

– la perte financière pour le pays s'il fallait songer à importer le métal brut;

– la perte pour l'économie de la région et du Valais entier au moment où la récession persiste à déployer ses effets;

– les problèmes sociaux qui ne manqueraient pas de surgir et que le Gouvernement serait appelé à régler avec d'autant plus de difficultés qu'on lui aurait enlevé une partie de ses moyens financiers.

Les membres des commissions précitées (voir plus bas. Réd.) qui ont eu l'habitude de régler leurs difficultés internes sans importuner les autorités font confiance au Conseil d'Etat pour qu'il tienne compte, dans sa sage décision, de concilier la protection de l'environnement avec le maintien de l'emploi et de la production actuelle des usines d'électrolyse".

Les commissions du personnel (représentant 2100 collaborateurs des usines de Chippis et de Sierre, 340 collaborateurs de l'usine de Steg, 430 collaborateurs employés des usines valaisannes) n'y allaient pas de main morte, à la fin de la semaine passée, s'adressant au Conseil d'Etat sur le point de statuer sur le dossier fluor – Alusuisse (cf. DP 469). Les suggestions: accepter les normes de réductions des émanations telles que proposées par la direction des usines, accepter aussi les incidences financières des transformations telles que publiées par Alusuisse, accepter enfin des délais "raisonnables" pour les opérations d'assainissement des installations en cause.

La politique d'information d'Alusuisse étant ce qu'elle est, comment imaginer que les commissions du personnel de ses usines traduisent dans leurs revendications autre chose que le "bon choix" patronal, à savoir la pollution ou l'emploi? Plus précisément: les exigences "exagérées" sont celles qui menacent l'emploi... et pour la direction des usines, le seuil critique de l'emploi et de la "rentabilité" est dépassé bien avant d'entrer dans le champ des propositions de l'Association de défense contre les émanations nocives des usines, avant même

d'envisager l'application des normes définies par les experts mandatés par la Confédération! Dans ces conditions, la mise en demeure des commissions du personnel n'ajoute rien au chantage organisé par Alusuisse, tout au plus confirme-t-elle l'importance des moyens mis en œuvre pour conditionner l'opinion et la façon dont Alusuisse utilise sa position de force sur le marché du travail valaisan. Pour trancher, dépasser le "statu quo", bénéfique pour la multinationale et donner la priorité à la défense de l'environnement, le Conseil d'Etat devra percer le brouillard savamment entretenu sur les véritables données économiques et financières du problème: pourquoi les "sacrifices" indispensables pour la santé de l'air et des travailleurs de l'aluminium sont-ils possibles partout ailleurs dans le monde, et pas en Valais?

BAGATELLES

Etrange rapprochement: la même semaine l'illustré alémanique "Schweizer Illustrierte" présentait le futur président de l'Union syndicale suisse, Richard Muller, et la "Schweizerische Handelszeitung", moniteur économique alémanique, dressait le portrait de Beat Kappeler, secrétaire de la même USS. Au chapitre des transports "SI" expliquait que Richard Muller est amateur de voitures rapides (actuellement une Porsche Carrera), alors que "SHZ" livrait les raisons de Beat Kappeler d'aimer le vélo et les chemins de fer.

* * *

"Focus" publie son centième numéro en souhaitant que le dernier numéro paraisse prochainement. Ce paradoxe n'est qu'apparent. Des pourparlers visant à une fusion sont en cours entre "Focus" (mensuel) "Das Konzept" (mensuel), "Die Leserzeitung" (bi-mensuel) et "Zeitdienst" (hebdomadaire) en vue de créer un journal plus important de l'extrême-gauche alémanique. Les pourparlers ne sont pas faciles et déjà une nouvelle concurrence s'annonce. Certains rédacteurs de "WUT", journal gratuit des anciens rédacteurs de "Tat" aimeraient le transformer en journal de la gauche alémanique.

Finances fédérales : la corde est tendue

Le tableau caricatural des conseillers nationaux discutant du "paquet financier" à coup d'arrière-pensées électorales n'est pas exact. Bien sûr les élections, bien sûr les clientèles, mais ce n'était pas tout. Il y a, il y a eu, aussi, affrontements sincères et incompréhensions.

Le centre-droit est persuadé d'avoir fait une importante concession à la gauche, à savoir : une TVA réduite à 7 pour cent, soit une réduction importante de la fiscalité indirecte par rapport à ce qui avait été admis par les socialistes ; sur cette lancée, les allègements de l'IDN, - 400 millions, ont été maintenus au même niveau. Et, résultante de ces deux décisions, l'équilibre budgétaire a cessé d'être un tabou.

Les socialistes, sur la base des expériences du premier tour - cette donnée est essentielle - estiment que les secteurs les plus prospères de notre économie, et en premier lieu les banques, doivent être mis à contribution.

Il est vrai que les banques, paient des im-

pôts déjà lourds ! Mais moins que d'autres branches de l'économie, compte tenu de leurs réserves latentes, et aussi par le fait que l'imposition à l'intensité du rendement (rapport entre le capital et le bénéfice) leur est favorable.

L'exigence socialiste est donc, eu égard à l'ensemble de la situation économique, légitime. C'est même un minimum.

Le Conseil fédéral avait admis ce point de vue. Mais M. Chevallaz, au lieu de se lancer nettement dans une intervention suscitant le compromis, et admettant pour des raisons politiques l'impôt sur les opérations fiduciaires, plaïda pour le refus, protesta "in extremis" qu'il s'en remettait au Conseil national.

Comment ne pas s'étonner que dans une affaire de cette importance le Conseil fédéral, ou du moins son porte-parole, n'ait pas fait un choix politiquement clair ?

Reste une semaine, moins même, pour accorder les violons... Le Parti démocrate-chrétien qui n'a jamais voulu d'un tête-à-tête avec les seuls radicaux doit jouer les conciliateurs. Lundi, M. Wyler jouait gros à Berne.

Cette fois, la corde est correctement tendue. Le jeu politique, quoi qu'on en dise, y gagne en clarté.

me des vacances lausannoises. Au moment où fut ouvert un gymnase à Yverdon, fut retenue pour tous les gymnases la solution yverdonnoise (six semaines en été, deux semaines en automne) et les autorités cantonales cherchèrent à convaincre les communes qui avaient sept semaines de vacances de passer à six semaines. A Lausanne, la commission scolaire refusa de modifier un régime qui semblait donner satisfaction aux élèves et aux parents, alors que quelques communes de la périphérie acceptaient. D'où une "harmonisation impossible" et une "situation absurde", pour reprendre les titres de certains journaux.

En fait, pour éviter qu'une famille lausannoise ait une fille qui recommence le 14 (au gymnase) et une autre le 21 août (dans un collège ou une école primaire), la solution est simple : il suffit que l'Etat adopte pour chacun des gymnases le régime en vigueur dans les écoles de la commune concernée.

La création de gymnases à Yverdon, Burier (et dans une moindre mesure à Pully) s'est faite sous le signe de la décentralisation. Pourquoi l'Etat n'opterait-il pas pour une harmonisation régionale, tenant compte des particularités et des habitudes locales ? Car il n'existe aucune raison impérieuse d'imposer à tous les gymnases une même date de rentrée.

BAGATELLES

Né le 18 janvier 1930, Rolf R. Bigler vient de mourir après une vie très agitée, dans l'industrie et dans la presse. Sa thèse de doctorat, défendue à Cologne, touche à la Suisse romande puisqu'elle est intitulée "Der libertäre Sozialismus in des Westschweiz" (Le socialisme libertaire en Suisse occidentale). Un autre livre de Bigler avait été très commenté "Der einsame Soldat" (Le soldat solitaire).

* * *

Le titre de la page 48 du numéro de "Choisir" fait sursauter : "Une constitution pour l'an 2000". On sait que la constitution jurassienne est progressiste, mais pas à ce point. L'an 2000 lui suffit !

VAUD

Vacances scolaires et décentralisation

A Lausanne, les élèves des écoles primaires et des collèges ont repris le chemin de l'école le 21 août, ceux qui fréquentent un établissement cantonal (gymnase, école de commerce) le 14. Certaines communes ont choisi la date cantonale de rentrée (avec six semaines de vacances en été et deux semaines en automne), d'autres, comme Lausanne, ont préféré sept semaines en été et une semaine en automne.

Bref, un "désordre" qui a fait couler pas mal d'encre... et occasionné pas mal de perturbations dans des déplacements estivaux et familiaux. Une explication de la situation !

En mai dernier, les députés ont, malgré les pressions du chef du Département de l'instruction publique renoncé à enlever aux communes la compétence de fixer la date de la rentrée scolaire.

Pendant des années, les communes ont connu des durées de vacances d'été différentes, sans que cela provoque la moindre protestation. Les gymnases cantonaux étaient alors concentrés à Lausanne, et l'Etat avait adopté le régi-